

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du vendredi 30 avril 2021

à 20h30, Salle de la Poste (Convocation du 26/04/2021)

Présents : Sylvie **BONNIN**, Michel **DOUSSOT**, Guillaume **PICARD**, Maryse **DOLARD**, Timothé **BAUDOT**, Thibaut **LACOSTE**, Yan **LAGOUGE**, Marie-Laure **PIOTELAT**, Bernard **RAMEAUX**, Charles-Henri **SERVAN**, Pascal **VANNIER**

Absents : Yves **LAMARD** (pouvoir à Charles-Henri), Dominique **MARTIN** (pouvoir à Sylvie **BONNIN**) et Héroïse **MONCHAL** (pouvoir à Sylvie **BONNIN**)

Au total 11 membres présents et 3 membres représentés : soit 14 votants

Secrétaire de Séance : Guillaume

Lors de cette séance, le Conseil Municipal a pris connaissance, discuté, décidé et délibéré des affaires suivantes :

1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE SÉANCE DU 19 MARS 2021

Le conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 19 mars 2021.

2 COMMERCE ET PROJET BOURG

a. Esquisse et commerces

L'esquisse du projet de réaménagement de différents bâtiments au Bourg du village a été présentée par Madame **CARTALLIER**, architecte à l'ensemble des membres du conseil municipal le 28 avril 2021.

Une rencontre avec la personne chargée de mission de l'office de Commerce et d'Artisanat de la communauté de Communes Bresse Haute Seille a eu lieu le 29 avril 2021.

Le conseil municipal valide les grandes lignes de l'esquisse du projet à l'unanimité.

Le conseil souhaite cependant proposer quelques modifications et pistes de réflexion pour l'étape suivante :

- Ajout d'une dizaine de places de stationnement.
- modification de l'emplacement des réserves.
- La surface de l'épicerie peut être légèrement augmentée. Le conseil est d'avis que cette surface doit rester une épicerie de village et non pas une petite surface commerciale standardisée.
- Le tiers-lieux devra intégrer un espace spécifique et semi indépendant pouvant servir aux résidences seniors, espace service.
- Le Tiers-Lieux devra comporter une petite cuisine fermée servant pour la petite restauration

Plusieurs interrogations :

Quelques idées complémentaires devront être étudiées :

- La mise en place de panneaux solaires.
- L'espace du vestiaire qui pourrait être utilisé en espace de vente complémentaire
- Loger la chaufferie dans les garages de l'école.
- Entrée du salon sur le côté du bâtiment

Délibération de l'esquisse du projet approuvée à l'unanimité

b. Délégations :

Le maire doit informer le conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation :

Levé topographique :

Validation du devis de l'entreprise HIKO pour un montant de 800 € HT. L'entreprise est intervenue le 19 avril 2021.

Etude de sol :

Des demandes de devis pour l'étude de sol ont été faites avec le cahier des charges.

L'entreprise HYDOGEOTECHNIQUE a été retenue pour un montant de 2 854 € HT. Elle interviendra le 18 mai prochain.

Contrôle technique et SPS : la consultation des entreprises est lancée.

3 GÎTE ET GOLF

a. Gîte

Suite à la visite de Gîtes de France le 22 avril 2021, le gîte est référencé avec 3 épis et classé meublé de tourisme.

Le Maire tient à remercier très chaleureusement :

- les personnes qui se sont impliquées dans ce projet (bénévoles ou élus) pour tout le nettoyage, le rangement, les petits travaux, ce qui a permis de rendre possible la location avant le début de la saison.
- toutes les personnes particulièrement généreuses qui ont effectués des dons pour limiter ainsi les achats (salon de jardin, transat, chaise haute, vélos, divers petits équipements variés etc...)
- M. Didier JACOULOT qui s'est proposé de gérer gracieusement l'accueil pour l'année 2021.

Le Gîte des Petits Camus sera mis à la location via « Gites de France ».

Le mode de gestion sera partagé avec Gite de France ainsi les locataires pourront réserver, soit auprès de la mairie , soit sur le site. Le montant des frais sera à la charge de la commune.

D'autres modes de publicité sont également effectués : le bon coin, office de tourisme, site, etc... afin d'assurer une large diffusion.

Sur proposition de Gîtes de France et après avoir effectués divers comparatifs, le maire propose les tarifs suivants :

Sur option :

- Location des draps et serviettes :
 - Grand lit : draps et serviettes : 15 €/lit

- Petit lit : draps et serviette : 12 € /lit
- Forfait ménage : 70 €
- Location jacuzzi : 150 € la semaine

TARIFS : (charges et chauffage compris)

La tarification inclus les frais de gestion.

Extérieurs :

Haute saison : Vacances scolaires : 950 € la semaine (pas de possibilité de court séjour)

Basse saison : hors vacances scolaires : 2 nuits : 380 €
3 nuits : 500 €
Semaine : 790 €

Chapellois :

Haute saison : Vacances scolaires : 950 € la semaine (pas de possibilité de court séjour)

Basse saison : hors vacances scolaires : 2 nuits : 350 €
3 nuits : 450 €
Semaine : 750 €

CAUTION :

- 600 € pour le gîte
- Caution supplémentaire de 200 € par animal
- 500€ pour le Jacuzzi

Le conseil municipal approuve les tarifs et conditions fixés ci-dessus 13 voix pour, 1 abstention.

Par ailleurs, il était proposé d'inclure l'accès à l'étang communal pour la pêche dans le forfait location. Cette proposition n'a pas été retenue.

Délibération : 13 voix pour, 1 abstention (B. RAMEAUX)

b. Taxes

La commune est en possession de l'attestation de propriété établie par le Notaire. Afin de finaliser la succession, le notaire doit procéder aux dernières formalités notamment l'enregistrement et la publicité foncière.

La provision demandée par le notaire pour ces frais s'élève à 6 200 € TTC

Délibération pour le paiement des taxes approuvée à l'unanimité

4 CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION FONCIÈRE

L'Association Foncière et la Commune se sont rencontrées lors de 2 réunions afin d'établir une convention de mise à disposition des agents techniques et une convention de prestation de services pour le secrétariat.

Etaient présents à ces réunions : Sylvie BONNIN, Michel DOUSSOT, Yan LAGOUGE, Yves LAMARD, Bernard RAMEAUX et Dominique MONNIN.

a. Mise à disposition des employés techniques

La convention précise les modalités de mise à disposition de l'association foncière des agents techniques de la commune.

Cette convention prévoit la mise à disposition des agents techniques et du matériel de la commune utilisé dans ce cadre.

Il convient d'apporter une modification à la délibération prise le 27 juillet 2020 afin de modifier le mode de remboursement.

En effet, la délibération 2020-34 du 27/07/2020 prévoyait le principe de refacturation de la Commune à l'Association Foncière sur les charges de personnel et du matériel utilisé selon le coût réel.

Le maire laisse la parole au président de l'AFR M. Bernard RAMEAUX pour expliquer et présenter les conclusions de la dernière réunion de l'association foncière.

Le président de l'association foncière détaille l'ensemble des devis effectués auprès des entreprises et d'un coût moindre pour l'AFR en passant par une entreprise.

L'AFR ne peut supporter une augmentation du coût.

Pour rappel , les tarifs précédents tarifs étaient les suivants :

- Débroussaillage : 45€/heure
- Fauchage : 30 €/heure
- Personnel sans matériel : 25€/heure

L'association foncière accepte la proposition suivante :

Le tarif est fixé forfaitairement :

- Débroussaillage : 45€/heure
- Fauchage : 35 €/heure
- Personnel sans matériel : 25€/heure

Délibération pour la convention de mise à disposition approuvée à l'unanimité.

b. Secrétariat

La convention de prestation de services précise les modalités de refacturation de la Commune à l'Association Foncière les modalités de refacturation des charges d'administration générale et de temps de l'utilisateur, soit un prix forfaitaire annuel de 2 220 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention de prestation de services pour le secrétariat.

Délibération pour la convention de prestation de services approuvée à l'unanimité.

5 INFORMATIONS DIVERSES

- Droit de préemption sur les parcelles : YD 74 – bois revenue – 32a 14ca et ZW 105 – forêt des vaverans - 14a 82ca.
Le conseil municipal renonce à l'unanimité au droit de préemption sur les parcelles YD 74 et ZW 105.
- Guillaume Picard propose d'utiliser une pelleteuse afin de pouvoir effectuer des travaux sur les chemins communaux. Une réflexion sera engagée et des devis seront demandés pour sélectionner le meilleur mode de fonctionnement.
- Demande de l'ACCA concernant un chêne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.

Le Maire,
Sylvie BONNIN



Le secrétaire de séance
Guillaume PICARD

